



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} février 2007
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Septième session

New York, 16-27 avril 2007

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Document de synthèse soumis par le grand groupe des enfants et des jeunes**

Résumé

Le grand groupe des enfants et des jeunes se félicite que les questions relatives aux forêts retiennent de plus en plus l'attention au niveau international mais constate avec inquiétude que cela n'a guère d'effet sur la déforestation. La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des mécanismes internationaux de défense des forêts doit être une priorité.

Une plus large place doit être faite à l'éducation et au renforcement des capacités des jeunes pour que les forêts soient gérées de façon rationnelle par les générations futures et qu'il soit mieux compris que la forêt est une ressource naturelle essentielle.

Les enfants et les jeunes du monde entier constituent un précieux réservoir de ressources humaines; ils sont capables d'apprendre, d'innover et de trouver des solutions dynamiques à des problèmes qui semblent être de véritables casse-tête du point de vue du développement durable. Dans le contexte de la gestion des forêts et dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, le rôle important que peuvent jouer les enfants et les jeunes dans la gestion rationnelle des forêts doit être reconnu.

* E/CN.18/2007/1.

** Le présent document de synthèse a été établi par l'équipe de coordonnateurs du grand groupe des enfants et des jeunes (Association internationale des étudiants en sylviculture, Réseau mondial des jeunes et Initiative-Jeunes) avec l'aide des membres.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Domaines d'action prioritaires	5–14	3
III. Évaluation de l'activité du Forum des Nations Unies sur les forêts	15–16	5
IV. Propositions en vue de l'élaboration d'un instrument juridique non contraignant sur les forêts	17–22	6
V. Recommandations concernant le programme de travail pluriannuel	23	7
VI. Conclusions et recommandations	24–27	7

I. Introduction

1. Ces dernières années, le grand groupe des enfants et des jeunes a pris activement part aux travaux des troisième, quatrième, cinquième et sixième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, présentant des documents sur les principales questions qui préoccupent les enfants et les jeunes et faisant connaître leurs priorités en matière de gestion rationnelle des forêts.

2. Le premier objectif que visent les jeunes en participant à ces travaux est de promouvoir l'équité entre générations dans la gestion rationnelle des forêts par le biais de l'enseignement et moyennant le transfert de connaissances aux plus jeunes, ainsi que l'accès aux ressources naturelles. Plus précisément, les représentants des enfants et des jeunes entendent :

a) Intervenir en tant que réseau mondial de jeunes pour enrichir le débat politique en présentant le point de vue des jeunes;

b) Démontrer comment l'éducation forestière peut contribuer à une gestion rationnelle des forêts et au fonctionnement des mécanismes internationaux relatifs aux forêts;

c) Proposer des moyens d'exploiter et d'accroître le potentiel de l'éducation forestière;

d) Faire en sorte que la question de l'éducation forestière soit abordée à tous les niveaux du dialogue international sur la politique forestière, du point de vue des besoins et des possibilités.

3. À la septième session du Forum, nous aimerions passer en revue les priorités des jeunes et examiner la façon dont elles sont prises en compte par les décideurs.

4. Le présent document de synthèse a été établi par l'équipe de coordonnateurs du grand groupe des enfants et des jeunes (Association internationale des étudiants en sylviculture, Réseau mondial des jeunes et Initiative Jeunes) avec l'aide des membres.

II. Domaines d'action prioritaires

A. Éducation et renforcement des capacités

5. L'éducation forestière – structurée ou non – influe considérablement sur le développement des jeunes et des collectivités auxquelles ils appartiennent. Il s'agit, au niveau primaire, de toucher l'enfant dès son plus jeune âge; au niveau secondaire, de sensibiliser les jeunes aux questions environnementales et de leur expliquer les écosystèmes; et au niveau supérieur, de permettre aux forestiers, aux chercheurs et à tous ceux qui s'intéressent aux forêts d'acquérir toutes les compétences nécessaires.

« L'accès à l'éducation est souvent limité dans les pays en développement, où de nombreux jeunes ne peuvent même pas recevoir une éducation de base. Cependant, même dans les pays riches, l'éducation concernant la conservation des forêts ne fait pas toujours partie des programmes scolaires normaux. Cette situation doit être rectifiée, en

commençant au niveau de l'enseignement primaire, si l'on veut sensibiliser les étudiants à la valeur et aux avantages des forêts. » (E/CN.18/2004/4/Add.3, par. 18)

6. Chaque État Membre est invité à arrêter des normes pour une éducation forestière de qualité en évaluant et en reformulant les programmes d'éducation écologique de tous niveaux, qu'ils soient structurés ou non. Ensuite, une stratégie visant à combler les lacunes pédagogiques devrait être établie en coopération avec d'autres États Membres.

« Pour assurer une gestion durable des forêts, de génération en génération, et mieux faire comprendre cette ressource d'importance critique que sont les forêts, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'éducation par l'intégration des aspects sociaux et culturels des forêts dans les programmes des jardins d'enfants, des écoles et des universités. »¹

7. Les États Membres devraient favoriser l'éducation non structurée sur les forêts en donnant aux organisations de jeunes les moyens d'assurer cet enseignement. Les jeunes sont souvent très motivés pour participer au développement de la société. Ils apportent des idées inédites et des approches novatrices. En tant que groupe, la jeunesse peut contribuer efficacement au développement durable, notamment à la gestion durable des forêts.

8. L'éducation est la clef de la prise de décisions judicieuses sur l'avenir des forêts du monde, car elle permet aux enfants et aux jeunes de comprendre le lien entre l'épuisement des ressources aujourd'hui et la nécessité pour eux d'y avoir accès demain pour vivre. Des critères et des indicateurs doivent être arrêtés pour que la place faite à l'éducation dans les programmes forestiers nationaux et les programmes nationaux de développement durable puisse être mesurée.

9. Le grand groupe des enfants et des jeunes estime que le renforcement de l'éducation et des capacités, en particulier chez les jeunes, contribue à faire connaître et comprendre les questions liées aux forêts et qu'il faut en faire un des piliers de l'action de l'État et du secteur privé.

B. Participation

10. La difficulté d'accès des organisations non gouvernementales de jeunes et d'enfants à l'Organisation des Nations Unies constitue un obstacle majeur à ce qu'ils pourraient faire pour les forêts. Bien que le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies aient mis en place des programmes destinés aux jeunes, la participation de ces derniers à l'activité officielle des Nations Unies et l'influence qu'ils exercent sont minimales, non seulement faute d'information mais également du fait des conditions rigoureuses et exclusives imposées pour l'obtention du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. On s'accorde toutefois de plus en plus à dire que les jeunes et les enfants ont un rôle important à jouer dans les travaux et activités officiels de l'ONU, et c'est la raison pour laquelle un dialogue multipartite a été institué au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 22 et rectificatif (E/2004/42 et Corr.1), chap. IV, sect. A, par. 10, E/CN.18/2004/CRP.2, par. 9.*

11. Les problèmes relatifs aux forêts et leur complexité échappent souvent aux jeunes qui s'intéressent à l'environnement, à qui l'information fait défaut. Mais il convient de souligner que ces jeunes disposent des capacités et des connaissances de base qui leur permettraient de contribuer de manière non négligeable à la réalisation des objectifs du Forum et à la mise en œuvre des propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Groupe intergouvernemental sur les forêts.

12. À cet égard, on se souviendra que ce n'est que récemment que les jeunes ont été invités à participer au dialogue multipartite du Forum. Dans les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, les jeunes ne sont pas considérés comme parties prenantes au processus de mise en œuvre alors que les organisations non gouvernementales auxquelles ce groupe démographique appartient sont reconnues. On peut donc avancer que l'exclusion des jeunes en tant que grand groupe dans le cadre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts a marginalisé leur action. Il serait fort souhaitable que désormais, dans tous les documents établis, le groupe démographique des jeunes et des enfants soit considéré comme un réel partenaire de mise en œuvre.

13. Nous considérons la promotion de la coopération entre les secteurs comme indispensable à la participation effective des parties prenantes et voulons promouvoir la participation des établissements d'enseignement et de recherche aux processus de prise de décisions. Cela suppose que les États Membres créent chez eux des conditions propices à la formation d'organisations non gouvernementales et à la collaboration.

14. Les jeunes soulignent que la gestion forestière participe de la gouvernance et non pas seulement de l'administration.

III. Évaluation de l'activité du Forum des Nations Unies sur les forêts

15. Nous nous félicitons de la possibilité offerte aux jeunes d'intervenir au Forum des Nations Unies sur les forêts dans le cadre du dialogue multipartite. Nous sommes heureux de constater que les questions relatives aux forêts retiennent de plus en plus l'attention de la communauté internationale, mais notons avec préoccupation que cela n'a que peu d'effet sur la déforestation. Nous aimerions voir se manifester une volonté politique plus forte de tenir les engagements déjà pris et de mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant.

16. Nous craignons qu'à l'heure où les forêts deviennent une notion de plus en plus abstraite pour les jeunes citoyens, les liens avec la nature s'amenuisent et les forêts soient de moins en moins perçues comme un élément naturel de l'environnement. Il faudrait garantir et faciliter l'accès des jeunes aux forêts, pour éviter qu'ils s'en désintéressent et perdent contact avec la nature. L'importance des forêts et le rôle des collectivités locales dans leur gestion devraient être davantage reconnus. Le bien-être des collectivités, que l'on peut favoriser en confiant à celles-ci la responsabilité de la gestion des forêts, influence directement le bien-être des enfants et des jeunes qui les composent.

IV. Propositions en vue de l'élaboration d'un instrument juridique non contraignant sur les forêts

A. Éducation

17. Les jeunes estiment qu'il faut faire prévaloir, par le biais de l'enseignement, les valeurs, les comportements et les modes de vie propres à assurer l'avenir de la planète. L'éducation au service du développement durable apparaît aujourd'hui comme un moyen d'apprendre comment prendre des décisions en tenant compte de l'avenir à long terme des collectivités du point de vue de l'économie, de l'environnement et de l'équité. Donner les moyens de penser l'avenir est la vocation première de l'enseignement et une condition nécessaire à l'équité intergénérationnelle.

18. C'est grâce à l'éducation que les enfants prennent conscience de la nécessité d'utiliser rationnellement les forêts et acquièrent des connaissances de base sur les écosystèmes forestiers.

« Les jeunes et les enfants peuvent apporter une contribution importante à l'exécution et à l'évolution des activités de recherche scientifique sur les forêts, et il faudrait les y aider en offrant de meilleures possibilités d'éducation dans le domaine des forêts. (E/CN.18/2004/4/Add.3, par. 29)

Certains partenariats ont plutôt tendance à exclure certaines parties prenantes, telles que les jeunes et les femmes, et ils viennent souvent à être vus comme des rassemblements plutôt que les vecteurs d'un changement constructif. L'accès insuffisant à l'information, l'absence d'éducation et le manque de réseaux de communication, ainsi que de capacités humaines et de ressources financières suffisantes, n'aident pas non plus les diverses parties intéressées à s'intégrer à des partenariats sur un pied d'égalité et à y participer régulièrement. »²

19. Les États Membres devraient appuyer les activités de renforcement de capacités menées par les organisations de jeunes, comme les programmes d'éducation à la gestion rationnelle des forêts.

« Renforcer l'enseignement et la recherche-développement dans le domaine forestier grâce à des réseaux mondiaux, régionaux et sous-régionaux, mais aussi aux organisations, institutions et centres d'excellence concernés dans toutes les régions du monde, et en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition. »³

20. Il est par ailleurs capital, si l'on veut associer les jeunes à la gestion rationnelle des forêts, que les organisations de jeunes bénéficient d'un appui intégré et aient accès à des fonds et à des sources d'information tant publics que privés.

² Ibid., par. 28.

³ Ibid., 2006, *Supplément n° 22* (E/2006/42), chap. I, sect. A, par. 7 b).

B. Dimensions économique et sociale

21. Comme il a été souligné aux sessions précédentes du Forum, surtout à la réunion du Groupe spécial d'experts chargé d'élaborer un instrument juridiquement non contraignant, les produits forestiers des pays en développement sont transportés loin de leur source pour être transformés (parfois illégalement), pratique qui crée peu d'emplois et de revenus pour les collectivités locales. Les collectivités locales sont perdantes d'avance puisqu'elles sont dépouillées de leurs ressources forestières et privées des revenus tirés de la transformation de ces ressources.

22. Les lois relatives à la fourniture, à l'abattage, à la transformation et au commerce des produits forestiers devraient favoriser les collectivités locales fournisseuses.

Résolution 3/1 3. Demande que des mesures soient prises immédiatement pour l'application des lois internes sur les forêts et contre le commerce international illégal des produits forestiers, y compris les ressources biologiques des forêts, avec l'appui de la communauté internationale.

V. Recommandations concernant le programme de travail pluriannuel

23. Les recommandations du grand groupe des enfants et des jeunes concernant le programme de travail pluriannuel sont les suivantes :

a) **Il faudrait faire un état des lieux de l'éducation structurée et non structurée relative à l'environnement, et en particulier à la forêt, aux niveaux primaire et secondaire. À cet égard, il serait peut-être utile d'organiser un colloque national sur l'enseignement du développement durable;**

b) **Des partenariats devraient être noués avec les autorités locales et les organisations de jeunes et d'enfants aux fins du renforcement des capacités des organisations locales de jeunes préoccupés par les problèmes des forêts;**

c) **Il faudrait définir des critères et des indicateurs qui montrent la place donnée à l'éducation dans les programmes forestiers nationaux et celle donnée à la foresterie dans les programmes nationaux d'éducation;**

d) **Les organisations de jeunes et d'enfants et les établissements d'enseignement supérieur devraient être associés à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des programmes forestiers nationaux.**

VI. Conclusions et recommandations

24. Comme il est expliqué plus haut, les jeunes se proposent de contribuer à une gestion rationnelle des forêts par les moyens suivants :

- **En appuyant des activités de renforcement des capacités à l'intention des futurs dirigeants grâce à une expérience pratique;**
- **En offrant un réseau éducatif mondial d'étudiants permettant aux jeunes d'exprimer leurs vues et de collaborer aux travaux menés aux niveaux régional et sous-régional;**

- **En établissant, à travers le monde, des liens solides avec les établissements d'enseignement supérieur, centres de recherche et de renforcement des capacités techniques et scientifiques;**
- **En apportant au dialogue politique sur les forêts une pensée novatrice, des idées nouvelles et un regard neuf.**

25. L'expérience montre que partout dans le monde les grands groupes en général et les jeunes en particulier peuvent jouer un rôle primordial dans la gestion des forêts, car leurs expériences méritent d'être transposées à une plus grande échelle et qu'en définitive ce sont eux les bénéficiaires des pratiques optimales.

26. Les jeunes demandent donc à être activement associés aux activités visant à créer des partenariats et à renforcer les capacités à tous les niveaux, y compris dans le cadre des salons du partenariat et des centres d'apprentissage⁴.

27. Les systèmes nationaux et régionaux de critères et d'indicateurs relatifs à la gestion rationnelle des forêts doivent comprendre des indicateurs qui montrent la place faite au renforcement des capacités à tous les niveaux d'enseignement et l'importance donnée à l'enseignement dans les programmes forestiers nationaux.

⁴ Terminologie de la Commission du développement durable.